
NORME INTERNATIONALE 2209

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel — Échantillonnage

Première édition — 1973-06-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 661.723 : 543.05 : 620.113

Réf. N° : ISO 2209-1973 (F)

Descripteurs : hydrocarbure halogéné, liquide, échantillonnage.

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2209 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 47, *Chimie*.

Elle fut approuvée en mai 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Roumanie
Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Israël	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.S.S.
France	Portugal	U.S.A.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Des travaux d'une portée générale sur l'échantillonnage des produits chimiques sont en cours au sein du Sous-Comité 2, «Échantillonnage des produits chimiques», du Comité Technique ISO/TC 47. Il est possible que la présente Norme Internationale doive être revue à la lumière des conclusions de ces travaux.

Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel — Échantillonnage

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les procédés d'échantillonnage des hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel, à l'exception des gaz liquéfiés.

NOTE — Pour l'échantillonnage des hydrocarbures halogénés liquides utilisés comme matière première dans l'industrie des peintures et vernis, voir l'ISO 842, *Matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*.

Ces procédés sont applicables aux produits non pollués par une phase étrangère (eau, dépôts solides, etc). Cependant, le cas d'une pollution accidentelle est également envisagé et un examen préalable est prévu pour le contrôle de l'homogénéité de phase.

Trois cas sont envisagés, à savoir :

- petits récipients (bidons, fûts);
- gros réservoirs (cylindres, citernes);
- échantillonnage continu.

2 PRINCIPE

Constitution d'un échantillon global, représentatif de l'ensemble du lot, par mélange de plusieurs prélèvements élémentaires. Le nombre et la méthode d'exécution de ces prélèvements dépendent de la quantité et de la capacité des récipients contenant le produit.

3 APPAREILLAGE

Trois types principaux d'appareils peuvent être utilisés, selon les cas, pour les prélèvements :

3.1 Dispositifs ordinaires, en acier ou en verre, d'une capacité de 250 à 500 ml (pipette représentée à la Figure 1, par exemple) pour prélèvement dans un petit récipient.

3.2 Dispositifs à fermeture, d'une capacité de 500 à 1 000 ml (sonde en acier munie d'une fermeture à rodage, représentée à la Figure 2, par exemple), utilisés principalement pour prélèvements dans les gros récipients.

Il est possible d'utiliser, sauf pour les prélèvements de fond, une bouteille lestée munie d'un bouchon en liège (bouteille représentée à la Figure 3, par exemple).

3.3 Dispositifs en continu, branchés sur la canalisation de transfert du produit, par exemple lors de la livraison d'un lot de produit en citerne (voir Figure 4, par exemple).

NOTE — Ces appareils doivent être en matériau inattaquable par le produit à échantillonner : verre, acier, etc. (caoutchouc ou matière plastique exclus).

4 MODE OPÉRATOIRE

AVERTISSEMENT

Un certain nombre de dangers peuvent se présenter dans l'échantillonnage des solvants volatils.¹⁾

Inflammabilité

Les solvants à bas point d'ébullition sont inflammables et les précautions suivantes sont conseillées :

1) Veiller à ce que tout l'équipement d'échantillonnage utilisé pour ces substances soit réalisé en matériau produisant des étincelles de peu d'énergie, tels que des alliages cuivre-béryllium ou du verre. Il faudrait, si possible, assurer une liaison à la terre pour les grands récipients.

2) Respecter strictement tous les règlements concernant les zones «contrôlées» ou «inflammables» dans lesquelles on prélève les échantillons.

Toxicité

La vapeur dégagée par les solvants à bas point d'ébullition est toxique, et l'on devra prendre des précautions pour éviter son inhalation.

Il est recommandé que deux personnes soient présentes lorsque les échantillons sont prélevés dans de grands récipients, tels que réservoirs de stockage, comions-citernes ou wagons-citernes.

On doit éviter l'échantillonnage dans des wagons-citernes s'il y a possibilité que des manœuvres de triage de wagons aient lieu.

Pour tenir compte du coefficient de dilation élevé de certains produits et de la nécessité éventuelle d'homogénéiser les échantillons pour obtenir des prises d'essais représentatives, les récipients seront remplis à environ 80 à 90 % de leur capacité.

¹⁾ En ce qui concerne les mesures de sécurité, voir également l'ISO 3165, *Échantillonnage des produits chimiques — Sécurité* (actuellement au stade de projet).